

7

Genre et commandement territorial au Cameroun

Ibrahim Mouiche

Introduction

Le début du troisième millénaire en Afrique en général et au Cameroun en particulier est chargé de nombreuses incertitudes que Gendreau et Le Bris (1990:98-104) qualifient de «grandes peurs de l'an 2000»: la peur écologique, la peur sociétale, la peur économique, toutes se combinant en une vision dramatisée, la peur politique. Et, finalement, la question que l'on se pose après 30 ans d'existence de l'État africain postcolonial qui a beaucoup changé, malgré ses lendemains obscurs, est de savoir si naîtra une organisation dynamique nouvelle, capable de prendre en compte les demandes du moment; surtout, comprendre que seule une issue démocratique pourrait nous permettre de relever les défis de l'an 2000. D'ailleurs, l'Afrique d'aujourd'hui ne saurait résister aux théories et pratiques politiques des décennies précédentes. Aussi devrions-nous préparer l'avenir avec ardeur! Les intellectuels devraient-ils continuer à animer le débat sur le processus de démocratisation qui a cours dans notre continent! Ceci constituera à coup sûr pour les organisations de masses une tribune où elles pourraient être écoutées (Mandaza 1994:270). Tel est le sens de l'analyse de genre qui nous concerne.

En effet, pendant longtemps, les études de science politique ont tourné autour de l'homme, ce dernier, au contraire de la femme, maîtrisant les institutions politiques formelles (Masquelier 1993:105; Randall 1992:3-4) ainsi que le relève avec pertinence, le professeur Paul Nchoji Nkwi (1993:181):

L'exercice du pouvoir politique a toujours été considéré comme une affaire d'hommes, dans la mesure où très peu de sociétés acceptent ou tolèrent que les femmes

occupent des postes politiques même d'importance marginale. Que ce soit la Mafo de la société bamiléké, la Nafoyn du royaume de Kom au Cameroun, ou la reine d'Angleterre, elle demeure sous le contrôle des hommes. Ce qui est paradoxal c'est que, même dans les sociétés matrilineaires, l'exercice effectif du pouvoir demeure entre les mains des hommes.

C'est la raison pour laquelle certains spécialistes des sciences sociales d'orientation féministe qualifient l'État de patriarcal et emploient l'expression «patriarcat public ou patriarcat social» pour désigner les États contemporains. Suivant le paradigme patriarcal, la dépendance des femmes à l'égard des hommes s'est muée en dépendance envers l'État. Où est la vérité ? La politique demeure-t-elle un domaine essentiellement réservé aux hommes, la dépendance féminine n'ayant fait que changer de forme dans les États, ou y a-t-il eu redistribution du pouvoir politique, et celui-ci, jusqu'alors concentré exclusivement entre les mains des hommes, est-il désormais partagé jusqu'à un certain point avec les femmes, dans certains pays plus que dans d'autres ?

Dans quelques pays (Barbade, Dominique, Finlande et Norvège), les femmes au pouvoir sont assez nombreuses pour exercer une forte influence. À l'inverse, là où elles sont cantonnées dans leur rôle traditionnel, comme en Afrique du Nord, en Asie de l'Est et de l'Ouest, leur participation au processus de décision et l'influence qu'elles peuvent exercer sont négligeables (voir Rapport des Nations Unies, 1991:31). Par ailleurs, durant la décennie des Nations Unies pour les femmes (1975-1985), des gouvernements situés dans différentes parties du monde ont établi des ministères de la Condition féminine ou des bureaux des femmes afin d'institutionnaliser et de légitimer leur préoccupation pour le statut des femmes. Même si leurs réalisations ont connu des succès relatifs, le seul fait que de tels mécanismes aient été établis témoigne d'une reconnaissance de plus en plus grande des besoins et préoccupations des femmes (Labrecque 1994:17).

La présente étude présente porte sur l'un des défis majeurs formulés à la conférence de Beijing à savoir, l'intégration politique de la femme. L'objectif est de montrer comment le commandement territorial au Cameroun est monopolisé dans le temps et dans l'espace par les hommes, aucune femme n'ayant jamais accédé aux fonctions d'autorités administratives (gouverneurs de province, préfets de départements, sous-préfets d'arrondissements, chefs de districts ou leurs adjoints). Nous sommes aujourd'hui en présence de 773 autorités administratives incarnées, toutes par des hommes, soit 10 gouverneurs, 58 préfets, 116 adjoints préfectoraux, 268 sous-préfets, 268 adjoints d'arrondissements et 53 chefs de districts¹. C'est ce que Rachel-Claire Okani qualifie de «domaine d'exclusion», une «exclusion absolue» (Okani 2003:278; Etoga Eyidi 2003:289).² Madame Yaou Aïssatou (à l'époque, ministre des affaires sociales et de la condition féminine) avait donc raison le 10 mars 1994, lors des festivités de la *Journée nationale de la femme camerounaise* pour dénoncer ce biais sexiste en affirmant avec force, que

«les femmes au Cameroun sont des directeurs de sociétés, des ministres, des recteurs, des journalistes, députés, avocats, ambassadeurs, etc., mais qu'aucune n'a jamais été nommée ni gouverneur, ni préfet, ni sous-préfet ou chef de district». En un mot, la femme est parent pauvre dans le commandement territorial au Cameroun.

Tout ceci semble créditer les arguments du féminisme radical qui a une vision atemporelle de l'oppression de la femme fondée sur le réductionnisme biologique. Pour les tenants du biologisme, toutes les sociétés établissent une distinction entre les tâches habituellement attribuées aux hommes et celles dévolues aux femmes: la division sexuelle du travail est universelle. En outre, certains pouvoirs spécifiques sont presque partout attribués aux hommes, d'autres aux femmes. Les hommes sont toujours les guerriers; ils sont responsables de la protection physique du groupe contre les menaces externes et internes; ils exercent un contrôle sur toutes les ressources importantes, y compris les femmes; les activités les plus valorisées et les mieux rétribuées sont remplies par les hommes. En contraste, les tâches féminines sont les mêmes dans le monde entier et ne sont pas aussi diversifiées que les tâches masculines: les femmes sont le plus souvent limitées aux tâches domestiques de la cuisine quotidienne, de l'élevage la prise en charge des bébés et de l'éducation des jeunes enfants, elles sont exclues de certaines activités; jamais, elles ne chassent le gros gibier (Friedl 1978:24-25; Randall 1982:12-16).³

Le constat étant donc celui de l'inexistence de la gent féminine dans le commandement territorial, notre problématique s'articule autour d'une question fondamentale, à savoir pourquoi cette exclusion. En d'autres termes, quels sont les facteurs qui concourent au rejet absolu de la gent féminine dans le choix des autorités administratives au Cameroun? En répondant à cette question, nous allons poser, comme gage d'une bonne gouvernance, l'intégration de la femme dans cette sphère de la vie publique.

Les déterminants de la phallocratie gouvernante dans le commandement territorial au Cameroun

Tissu conjonctif des États africains, la fonction de commandement territorial est très importante pour la structuration du pays puisque les chef-lieux de province, de département, d'arrondissement et de district manifestent l'omniprésence du pouvoir central. D'ailleurs, c'est à l'administration territoriale qu'incombe le rôle délicat de la mise en place et du fonctionnement des mécanismes de participation de la population à la vie de l'État ainsi que dans la communication entre gouvernants et gouvernés. Il convient même de souligner le rôle décisif de la fonction administrative dans le processus de création urbaine car, à quelques exceptions près, c'est l'implantation d'un chef-lieu administratif qui a créé la ville ou bien se superposant à une activité commerciale notable, lui a donné une dimension et une croissance nouvelle. Au Cameroun, le décret n°78

/ 485 du 9 novembre 1978 fixe les attributions des chefs des circonscriptions administratives. Ainsi, qu'il soit gouverneur, préfet, sous-préfet ou chef de district, le chef de circonscription administrative est le représentant de l'État et du gouvernement dans son unité de commandement. À cet titre, il représente à la fois le Président de la République, le Premier Ministre et chacun des ministres à l'exception des corps de la justice, de l'armée et de la police. Cela lui confère un double rôle politique et administratif.

Rôle politique, parce que de manière générale, le chef de circonscription administrative sert d'intermédiaire entre le pouvoir central et les administrés, plus particulièrement les élus. Il est surtout le principal agent d'information du gouvernement qu'il tient au courant de tout ce qui se passe dans sa circonscription, spécialement les mouvements d'opinion. Dans le même ordre d'idées, il informe les différentes autorités locales (en particulier les chefs traditionnels) des intentions du gouvernement. Et, malgré le contexte politique pluraliste actuel, il intervient de façon décisive dans l'activité politique du parti au pouvoir, le RDPCRC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais).

Il s'agit là d'une survivance des pratiques du parti unique, héritées du système colonial français. Certes, au lendemain des indépendances en Afrique, l'on s'attendait à ce que dans les nouveaux États, s'instaure une spécialisation des tâches permettant à l'administration de conserver sa spécificité et son autonomie vis-à-vis des partis politiques : aux partis politiques la mission d'assurer la sélection des gouvernants, l'éducation et l'encadrement politique des citoyens; à l'administration territoriale le rôle administratif de maintien de l'ordre public, de protéger les populations, de répondre à leurs besoins matériels et culturels, de les faire participer au développement du pays en leur fournissant une aide technique adaptée. Une telle répartition correspondait au principe constitutionnel auquel les premiers gouvernants avaient donné leur adhésion officielle; elle découlait des modèles d'inspiration parlementaire qui semblaient avoir leur préférence. Elle se révéla rapidement illusoire. Elle fut rejetée dans de nombreux pays. Elle n'a guère été respectée dans ceux qui ont continué à s'y référer officiellement (Conac 1979:XXXIV).

C'est au regard de ce rôle politique que nous allons tenter de dégager les facteurs qui concourent à l'exclusion de la femme dans le commandement territorial au Cameroun, la politique restant essentiellement la chasse gardée de la gent masculine. Certes, les femmes sont omniprésentes en bas de l'échelle de la vie politique (dans les pique-niques des partis politiques, dans l'urne, au téléphone, dans les meetings, à la collecte des contributions financières, etc.), mais en même temps, elles sont très peu représentées au sommet où se prennent les décisions affectant la vie de la communauté, de l'État et de la nation (Kirkpatrick 1974; Gaxie 1978-1980). Voilà pourquoi il importe de distinguer entre les approches qui font de la participation politique une simple «influence», domaine de prédilection des femmes, de celles qui mettent l'accent sur la «gestion directe de

la chose publique» où les femmes sont exclues ou peu présentes étant donné qu'elles n'appartiennent pas au «cercle gouvernemental» selon les termes de Duverger (1955). C'est dans ce deuxième cas de figure que s'inscrit le commandement territorial au Cameroun.

Sur les causes du monopole masculin de l'autorité politique, plusieurs arguments sont généralement avancés. Mais «toutes ces réponses doivent être guidées par deux questions fondamentales: soit que l'absence des femmes dans la haute sphère politique résulte des préférences des femmes ou de la dictature des hommes, ou des deux à la fois; soit que ce monopole masculin est naturel ou conventionnel tel que formulé par les Grecs. Dans tous les cas, ces réponses sont des hypothèses et demandent à être vérifiées. Elles sont exclusives et sont au nombre de quatre» selon Kirkpatrick (1974:9) qui les qualifie de «quatre contraintes incertaines» (Four Hypothetical Constraints) (Bollinger et Hofsede 1987). Ce sont les contraintes physiologiques, culturelles, celles liées aux rôles sociaux (donc en rapport avec les contraintes culturelles) et la conspiration masculine (Randall 1982:12 et ss; Friedl 1978:23-24).

Sur la base de nos enquêtes, il se dégage trois tendances lourdes dans la vie politique camerounaise : d'abord, il est clairement établi que les femmes occupent dans notre pays un certain nombre d'espaces de pouvoirs, y compris ceux qui, jusqu'à un moment, leur étaient interdits même si c'est dans des proportions insignifiantes comme nous le verrons plus loin. Ensuite, lorsque l'on interroge les femmes administrateurs civils, c'est-à-dire celles qui appartiennent au corps de fonctionnaires où se recrutent les autorités administratives, la plupart se disent victimes de la conspiration masculine et répondent à l'unisson que lorsqu'elles intégraient ce corps, c'était dans l'espoir de se voir un jour propulsées dans le commandement territorial. La voix dissonante vient des seules autorités administratives et des hauts fonctionnaires du ministère en charge du commandement territorial, dont la plupart s'appuient sur des arguments du réductionnisme biologique pour frapper d'exclusion les femmes dans le commandement territorial. Cependant, tout le monde s'accorde qu'il est grand temps aujourd'hui d'y jeter les premières cobayes. En conséquence, l'on ne peut invoquer ni l'hostilité des populations acquises aux idées phallogocratiques, ni le manque de qualification des femmes, ni leurs préférences, encore moins les difficultés inhérentes au commandement territorial, à l'administration de la brousse pour frapper d'exclusion celles-ci. Si cette exclusion existe, elle ne serait qu'une résultante de la conspiration masculine. Et cela pour deux raisons fondamentales. La première est coloniale et la seconde post-coloniale. La raison coloniale est que l'administration territoriale au Cameroun est un legs de la colonisation française. Or cette institution liée au développement de l'État en Europe, plus particulièrement en France, est d'essence patriarcale. L'État postcolonial camerounais va reproduire ce modèle en l'adaptant d'ailleurs aux modes de domination sociale endogène et précolonial, préoccupé qu'il sera par les impératifs de l'«unité nationale et du

développement économique», rangeant la femme dans le registre des affaires sociales et de catégorie minoritaire.

Aux origines de l'exclusion de la femme dans le commandement territorial: la colonisation française

Il serait excessif de tomber dans une généralisation à la limite abusive pour trouver l'origine de l'oppression de la femme en Afrique dans la colonisation. En effet, la relation entre le pouvoir d'État, le colonialisme et l'idéologie de genre est tellement complexe qu'une telle assertion mérite quelques réserves ainsi que l'a si bien relevé Daloz (1991:126):

N'en déplaise aux virulentes historiennes féministes qui s'efforcent de corriger le présupposé selon lequel les femmes auraient toujours eu un statut de subordonnées dans les sociétés précoloniales, et tentent de nous faire croire que la domination «mâle» serait un phénomène davantage lié à la colonisation (...), il importe d'insister sur le fait que l'hégémonie masculine est inscrite dans l'objectivité des structures sociales et dans la subjectivité des structures mentales pour parler comme Bourdieu, depuis la nuit des temps.

Malgré ces réserves, la condition féminine dans l'Afrique précoloniale fut une réalité complexe et mouvante non exempte de contradictions où les femmes furent parfois appelées à jouer plusieurs rôles (Barbier 1993; Ba Konaré 1991). La colonisation n'a toutefois pas gommé les systèmes d'inégalité et de domination antérieurs en Afrique qui poursuivent leur devenir historique et se trouvent transposés au sein des appareils politiques et économiques de l'État (Bayart 1985). Par contre, en apportant la distinction entre la sphère publique et la sphère privée, elle a permis aux administrateurs coloniaux, aux missionnaires et aux chefs indigènes d'imposer davantage le contrôle masculin de la sexualité et du travail féminins (Staudt 1989:68-85). Ceci ne signifie pas que les sociétés africaines précoloniales étaient égalitaires, mais, que le pouvoir colonial étouffa dans l'œuf les quelques perspectives qui furent ouvertes aux femmes pour échapper à la domination masculine, son souci ayant été de créer un espace public géré par des hommes. Il importe donc pour mieux comprendre l'exclusion de la femme dans le commandement territorial au Cameroun de faire une archéologie de la nature du pouvoir masculin qui a été institutionnalisé au point de devenir le pouvoir d'État. Cet État qui est né en Europe a été imposé au reste de la planète à travers la colonisation.

L'empreinte du patriarcat dans la formation de l'État moderne européen: la distinction de la sphère publique et de la sphère privée

Charlton (1989:20-43) nous offre des développements intéressants sur le diptyque, formation de l'État européen et exclusion de la femme est de la synthèse de ses analyses que nous allons essayer de recentrer notre démonstration.

Pour cet auteur, le développement de l'État moderne en Europe est lié de façon inextricable à la distinction entre la sphère publique et la sphère privée.

Cette dichotomie n'est pas demeurée statique; elle a subi de nombreuses mutations en même temps que se transformaient les sociétés européennes. Ce qui est resté par contre constant, c'est l'absence de la femme de la sphère publique, de la délibération, de la politique, confinée qu'elle est dans la sphère privée d'où relève la famille. Cette exclusion résulte de deux dynamiques donc, l'une interne et l'autre externe qui vont amener les États européens à bâtir leurs appareils administratifs sous un prisme coercitif. D'une part, il s'agissait pour les royautes européennes d'asseoir leur légitimité intérieure en mettant à leur profit le monopole de la violence légitime, en réprimant les révoltes de certaines forces centrifuges à l'instar de la paysannerie, non sans assujettir les notabilités locales; de l'autre, il était question de se défendre dans un contexte de guerre endémique et de rivalités entre États. Cet impératif militaire va exclure la femme et la connivence sera vite établie entre la guerre et le développement des institutions administratives étatiques aussi bien militaires que civiles.⁵ Des auteurs tels que Machiavel et Jean Bodin viendront à grand renfort de théories pour contribuer à l'édification de cet État guerrier et belliciste, renforçant ce faisant la dichotomie. La politique qui va se confondre alors avec l'usage de la force va devenir le domaine exclusif de l'État et celui-ci va se muer en une institution mâle.

Ainsi donc, vers le XVIII^e siècle en Europe, la femme était depuis longtemps déjà exclue de la sphère de la délibération, de la citoyenneté (en tant que sans-propriété) mais aussi de nouvelles institutions créées par les monarques pour protéger leur souveraineté extérieure et assurer leur unité nationale. L'avènement du capitalisme et du libéralisme va apporter un bémol à ce discours politique de l'époque et ouvrir une brèche pour l'émergence des premiers mouvements féministes occidentaux sans cependant créer des conditions favorables pour la libération des femmes des institutions mâles. Le capitalisme, puis le nationalisme vont d'ailleurs se révéler plus tard comme hostiles à leur émancipation. En effet, l'État libéral qui émerge en Europe au XIX^e siècle est un État bourgeois, non pas seulement en raison de l'existence de la propriété privée des moyens de production, mais surtout du fait de l'unique circonstance qui fera de la bourgeoisie (par opposition à l'aristocratie), la nouvelle classe dominante dont les intérêts coïncideront avec ceux de l'État dans un contexte de représentation politique. Mais comme dans l'État capitaliste, le mâle est propriétaire, c'est la domination patriarcale qui sera restaurée, matérialisant ainsi l'un des paradoxes de l'État libéral des XIX^e et XX^e siècles. C'est pourquoi les femmes vont arriver dans le monde capitaliste en parents pauvres, cela, aussi bien dans le monde du travail où elles seront reléguées au bas de l'échelle (leur travail en dehors du ménage étant d'ailleurs considéré comme une aberration) que dans celui de la politique. Ni les partis politiques, ni les syndicats ne répondront avec vigueur aux problèmes de genre.

On pourrait s'étonner alors que des femmes aient pu accéder à des positions de pouvoir dans ce type de sociétés, tandis que l'ensemble des femmes se trouvait exclu de l'espace public et du champ politique. Cela est dû au fait que c'est

que dans les sociétés strictement hiérarchisées, où l'accès à l'espace politique est réservé à un groupe très restreint se limitant parfois à quelques familles, mieux vaut encore confier le pouvoir à une femme que de le laisser sortir du clan. Au demeurant, il semble bien que l'enseignement des «technologies et de la politique» se transmette à l'intérieur du cercle familial (Dayan Herzbrun 1992:290).

Les femmes politiques, héritières et reproductrices de la pratique politique au masculin

C'est un mode de légitimation par les liens de sang⁶ ou du lit⁷ (conjugal ou adultère) qui a permis l'accès au pouvoir de quelques femmes. Il semble bien qu'aujourd'hui encore, contrairement à ce qui se passe pour les hommes, ces règles de la tradition s'appliquent toujours pour elles. Benazir Bhutto est la fille d'un Chef d'État comme l'ont été Indira Ghandi et bien avant dans l'histoire, Elisabeth I ou Marie Tudor, ou encore la princesse Fatimide Sitt-al-Mulk dont le nom signifie *la dame du pouvoir* qui, fille de Khalife, dirigea l'Empire, mais il est vrai au nom de son neveu de 1020 à 1024 (Mernissi 1990:219-245).

Dans une étude réalisée en 1988, Mariette Sineau note que 55,3% des femmes politiques qu'elle avait interviewées en France bénéficiaient de ce qu'elle appelle une «hérité» politique, tenant pour la plupart à un lien de filiation. Le mariage, même (ou surtout) rompu par le décès de l'époux, donne, lui aussi, accès à la politique. Aux régentes du passé ont succédé les veuves: après la mort accidentelle de son mari, Marie France Stirbois a été élue en France au poste de député qu'il occupait, et ce sont deux veuves aussi qui ont dirigé le Nicaragua (Violeta Chamorro) et les Philippines (Cory Aquino). Pendant la très longue période d'emprisonnement de son mari, Winnie Mandela a joué un rôle de pseudo-veuve qui lui a conféré une légitimité politique se trouvant ravalée au rôle de compagne, sitôt Nelson Mandela libéré (Dayan-Herzbrun 1992:291; Curel 1974:164 et ss).

Si l'on étudiait de très près la biographie de toutes ces femmes, on constaterait qu'elles sont prises dans des réseaux serrés de filiation et d'alliance avec des hommes de pouvoir. Leur situation exceptionnelle dans le champ politique ne modifie en rien la condition de l'ensemble des femmes des pays auxquels elles appartiennent: c'est parfois même le contraire qui se produit: on sait par exemple que Benazir Butto a été contrainte d'accepter la stricte application de la loi islamique, la *charia* au Pakistan. Plus près de nous une chercheuse Philomena Okeke (1998:16-19)⁸ dénonce au Nigeria, ce qu'elle appelle «le syndrome de la «première dame» ou la corruption administrative au féminin». La politique reste alors une affaire d'hommes. Le destin exceptionnel de quelques-unes d'entre elles n'enlève pas la règle de l'exclusion de l'ensemble des femmes. Il permet seulement d'établir que l'exercice des fonctions politiques par les femmes n'est pas de l'ordre de l'absolument impossible. Il entrerait même dans l'ordre des choses, dès lors que se trouve établi le principe démocratique qui pose le peuple souverain.

Principe démocratique, «dangérosité» et «faiblesse» des femmes, et protection de la masculinité du champ politique

Ici, l'on se trouve dans un groupe de sociétés fondées sur l'affirmation rationnelle, donc accessible au calcul, au suffrage de l'égalité des êtres humains, perçus non plus comme parties des groupes hétérogènes et hiérarchisés, mais comme sujets économiques, politiques, etc. Dans ces sociétés, espace public et espace politique se dissocient, même si le second s'engendre à partir du premier. Les femmes deviennent visibles, elles circulent à visage découvert dans les rues, et parfois même y manifestent. Elles n'ont pas pour autant accès à un champ politique qui continue à protéger sa masculinité en même temps que d'autres privilèges qui ne se donnent pas comme tels. Dès lors qu'émerge l'idée démocratique, se pose en effet la question de savoir qui appartient au peuple souverain. Égalité et exclusion (des non-nationaux, des pauvres, des «incapables», de tout port et, bien entendu, des femmes) vont devoir être pensées ensemble affirme Sonia Dayan-Herzbrun (1992:292 et ss). Pour elle, deux phases vont conduire à la marginalisation des femmes.

Dans un premier temps avant la création des partis politiques il s'agit d'établir et de maintenir le principe de l'égalité et donc de l'accès de chacun à l'espace politique tout en fournissant une série d'arguments «rationnels» pour justifier l'exclusion des femmes. Deux grands thèmes se dégagent et que l'on va retrouver de façon récurrente sur une longue période de l'histoire: la «faiblesse» des femmes et leur «dangérosité». Ces deux thèmes n'occupent pas la même place dans l'ordre des discours. Le premier qui connaît bien des modulations est parfois évoqué par les femmes elles-mêmes, et correspond à leur vécu de dominées. Aristote qui présente la particularité d'être à la fois le théoricien de la démocratie et celui de la séparation privé-public explique aussi que contrairement à l'homme libre dont la partie rationnelle de l'âme est pleinement développée, la femme est marquée par la privation: elle ne possède que la partie délibérative de l'âme, mais est démunie de l'autorité, ce qui la rend inapte à la parole publique et au commandement: «chez l'homme, le courage est une vertu de commandement, et chez la femme une vertu de subordination».

Cette faiblesse qui caractérise les femmes ne les empêche pas d'être constamment perçues comme très dangereuses. Dans tous les textes des idéologues et des penseurs de l'éthique et du politique, faiblesse et dangérosité sont intimement liées. Par leur fragilité, les femmes suscitent la passion et le désir et elles risqueraient, au cas où elles occuperaient des fonctions publiques de faire perdre raison aux citoyens incapables de résister à leur séduction et d'occasionner un désordre insurmontable. La dangérosité des femmes est donc liée à la sexualité à laquelle on les identifie et qui fait d'elles des êtres particulièrement puissants et belliqueux. Cette exclusion hors du politique est loin d'être un rejet du féminin par les hommes, mais d'un féminin extrêmement contrôlé et qui se manifeste selon les canons définis par et pour eux.

Quand les partis vont se structurer et devenir de grandes organisations nécessitant une main-d'œuvre bureaucratique, un électorat de masse et une large infrastructure, les femmes vont y entrer pour occuper une position hiérarchique subalterne. La question qui se pose alors n'est plus celle de l'accès à la sphère politique, mais celle de l'accès à des positions de pouvoir. Il n'est donc pas étonnant que durant toute la colonisation, aucune femme européenne bien entendue n'ait été nommée dans le commandement territorial au Cameroun: il en est ainsi des *Bezirkämter* de l'époque allemande (1884-1916). D'ailleurs, l'impératif de la pacification des territoires et les rivalités entre les différentes puissances colonisatrices imposaient un pouvoir fort, et ce pouvoir a longtemps été militaire. Les Allemands partis, le sort du Cameroun revint à la France et à la Grande-Bretagne. Au contraire de l'«Indirect rule» britannique, la France va appliquer l'administration directe du pays avec un rôle subalterne donné au pouvoir traditionnel. Et dès 1916, dans un contexte d'antigermanisme rigoureux qu'il faut placer dans le contexte de la fin de la guerre, elle s'attachera à accroître le nombre d'unités administratives. Le général Aymerich institue alors neuf circonscriptions. Sept ans plus tard (1923), il y en avait douze divisées en trente subdivisions et trois postes, tous les chefs-lieux allemands avaient alors retrouvé une fonction administrative. En 1931, on comptait quinze circonscriptions, quarante trois subdivisions et quatre postes administratifs. Quatre ans plus tard en 1935, les circonscriptions devinrent des régions et reçurent des noms empruntés le plus souvent à l'hydrographie, à l'image des départements Français: Nyong et Sanaga, Mbam, Mungo, etc.) (Champaud 1983:68; Le Vine 1964:66-69).

Lorsqu'en 1955 le parti de l'UPC (Union des populations du Cameroun), principale force politique du territoire, va être interdit par l'autorité coloniale française, et contraint ce faisant à entrer dans la clandestinité pour engager la lutte pour l'indépendance et la réunification des deux Cameroun (français et britannique), ce sera une autre page qui va s'ouvrir avec la confrontation armée, ce qui va accroître le pouvoir coercitif des autorités coloniales, excluant toute idée de nomination des femmes dans le commandement territorial, situation aggravée par l'éloignement de la métropole et la difficile administration de la brousse, etc.

Abel Eyinga (1984:62) résume ainsi cette escalade répressive des autorités coloniales:

Provocations vulgaires, condamnations morales, renforcement préventif des effectifs militaires et du corps de police, droit de requérir la force publique reconnue jusqu'au plus petit administrateur de brousse, perquisitions et mandats de comparution par milliers, voilà quelques-unes de mesures et des pratiques hostiles perpétrées contre les nationalistes camerounais en 1955 comme en 1949-1950 contre les militants du RDA anticolonialiste en Côte-d'Ivoire, comme en 1947 contre les nationalistes malgaches, en 1945 contre les nationalistes algériens. Leur exécution n'était pas le seul fait de l'administration, mais également celui

des satellites de celle-ci: partis administratifs, chefs traditionnels et même la hiérarchie catholique, etc.

Les indépendances africaines ne constitueront pas une rupture et le projet post colonial ne s'inscrira pas hors du contexte colonial. En effet c'est l'indépendance qui était inscrite dans l'agenda nationaliste, et non la démocratie. Dans cette perspective, la notion d'individu et par conséquent celle des droits individuels n'ont pu être posées; le peuple seul s'est trouvé réifié en sujet de droit et en catégorie politique. Il en a résulté le gommage des particularités et la femme, par conséquent, ne pouvait être prise en compte comme acteur autonome (Diaw *et al.* 1998:16).

La femme, sujet «minoritaire» dans le Cameroun postcolonial

Le régime post colonial camerounais va reproduire en les renouvelant, et en leur donnant un contenu inédit, les rapports de domination coloniale sur la masse de la population, mais aussi les grandes lignes de la domination ancestrale des aînés sur les cadets sociaux. Ce dernier point mérite d'être souligné tant il reste occulté par la plupart des analyses disponibles, ainsi que le relève si bien Bayart (1985:233-234):

Grosso modo, on peut dire que la dynamique politique et sociale joue à l'avantage des anciens et au détriment des cadets. Le cinéaste Dikongue Pipa ne cède pas à une mode facile, mais révèle la texture de la lutte sociale au Cameroun lorsqu'il voit «dans la jeunesse et la femme (...) la minorité opprimée» et qu'il constate «que si la jeunesse et les femmes ont des obligations, ce sont les adultes, c'est-à-dire les hommes, qui détiennent le pouvoir». La justesse du propos est évidente quand on considère la société civile, par exemple, la répartition des terres cultivables en milieu rural, la monétarisation de la dot, l'organisation des «journées administratives». Elle ne l'est pas moins si l'on observe les appareils politiques au sein desquels les lignes de domination coïncident largement avec les inégalités anciennes.⁹

En plus, ces types de dépendance ne sont pas uniformes à travers le Cameroun. Les groupes ethniques accusent des variations sensibles suivant qu'ils reposent sur les restes des sociétés domestiques de chefferies métallurgiques ou de systèmes pseudo-féodaux, ou qu'ils renvoient à des histoires particulières. Enfin, sur ces sédiments hérités du passé se déploient les inégalités nées de l'insertion croissante du Cameroun au système économique mondial, les dérochant à la vue de l'observateur pressé ou les effaçant ou au contraire leur conférant un relief supplémentaire. Et contrairement à ce qui s'est produit du temps de la colonisation, une telle stratification des lignes d'inégalité et de domination d'époques différentes semble bien désormais intervenir au détriment des «cadets sociaux» dans la mesure où elle tend à devenir cumulative et non plus contradictoire (Bayart 1985:234-235).

D'ailleurs, l'indépendance est survenue dans des conditions difficiles au Cameroun. Une bonne partie de l'Ouest, en particulier, échappait au contrôle régulier des autorités de Yaoundé. En effet, née au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale (1948), l'UPC s'était vite affirmée comme le principal parti politique du territoire, solidement structuré et hiérarchisé, dirigé par les militants dynamiques; elle étendit très vite son influence sur le pays bassa (d'où est originaire son secrétaire général Ruben Um Nyobe), la région de Douala, le Mungo et le pays bamiléké. Interdite par le gouverneur Roland Pré en 1955 à la suite d'incidents violents dans quelques villes, elle se transforma en organisation armée clandestine. Ses deux revendications essentielles étaient l'indépendance et la réunification du Cameroun tel qu'il existait avant 1916. Elle trouva un terrain favorable dans le prolétariat urbain et dans les campagnes de l'Ouest où le manque de terres, la compromission des chefs traditionnels avec l'administration, l'émigration des jeunes sans emploi avaient suscité bien des rancœurs. La rébellion qui s'éteignit vite en pays bassa après la mort de Um Nyobe (septembre 1958) bénéficiait dans l'Ouest de la proximité du Cameroun britannique où ses hommes pouvaient se réfugier (Champaud 1983:84).

L'objectif immédiat pour le régime Ahidjo était alors la pacification, qui passait par la répression de la rébellion, exigeant un pouvoir fort en vue du développement économique et social et de l'intégration nationale, enlevant à la femme toute chance de promotion dans le commandement territorial.

Le verrouillage de l'intégration politique de la femme par l'impératif de la pacification

L'insécurité du début a marqué profondément le régime camerounais. L'édification des structures politiques fut, sans cesse accompagnée de la répression de subversions réelles ou supposées. Face à la réfutation par le fer et le feu de la légitimité du pouvoir, s'érigèrent une armée tournée vers l'ennemi de l'intérieur et un appareil policier dont la croissance, devenue sans objet, s'auto-entretint, fabriquant des ennemis du régime. Comme l'affirme Gaillard (1989:62):

La peur régna. La peur de l'un engendra celle de l'autre. La crainte des factions et des conspirations multiplia les suspects. Chacun s'intéressant tant soit peu à la politique devint un suspect potentiel et risqua, de ce fait, l'arrestation, la torture et la détention infinie sans jugement. L'initiative devenue dangereuse, s'émoussa, la parole se fit circonspecte, chez un peuple dynamique et désert.

L'autorité administrative, hommes à poigne, s'étaient vue conférer des pouvoirs spéciaux, voire exorbitants pour maintenir l'ordre public en vertu d'un texte taillé sur mesure, la fameuse ordonnance de 1962 sur la répression du «grand banditisme». Cette ordonnance a été supprimée avec la contestation démocratique de 1990. Cependant, la logique protectrice de l'État continue à conférer aux autorités administratives au Cameroun des pouvoirs importants. Par ces pouvoirs, le chef de circonscription administrative édicte les mesures générales et

individuelles nécessaires au maintien de l'ordre public. En période normale par exemple, il peut assigner un autre lieu ou un autre itinéraire à une manifestation publique ou l'interdire (art. 8, loi n°90 / 055). Dans le même sens et par avis motivé du préfet, le ministre de l'administration territoriale suspend pour une durée de trois mois l'activité de tout parti politique responsable des troubles graves à l'ordre public (art. 17, al. 1, loi n°90 / 056), dissout toute association déclarée qui s'écarte de son objet, et dont les activités portent gravement atteinte à l'ordre public, et à la sûreté de l'État, suspend pour un délai maximum de trois mois, l'activité de toute association déclarée pour troubles à l'ordre public (art. 13, al 1 et 2, loi n°90 / 053).

Ces limitations sont accentuées en période exceptionnelle par l'extension des pouvoirs de police. En effet, lorsque l'État d'urgence est déclarée sur une partie du territoire, les autorités administratives de la dite unité territoriale peuvent soumettre la circulation des personnes et des biens à des mesures restrictives, et éventuellement à une autorisation administrative; ordonner la remise des armes et munitions, des effets militaires d'habillement ou de campement et des postes de radios émetteurs-récepteurs et faire procéder à leur recherche et à leur enlèvement; interdire toutes réunions et publications de nature à entretenir le désordre, instituer des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé, requérir les autorités militaires pour participer en permanence au maintien de l'ordre public dans les formes légales, ordonner la garde à vue des individus jugés dangereux pour la sécurité publique y compris dans un quartier spécial des établissements pénitentiaires pendant une durée de sept jours pour les préfets et quinze pour les gouverneurs (art. 5, loi n° 90 / 047). Toutefois, ces pouvoirs de police administrative, qu'ils soient normaux ou exorbitants de droit commun sont soumis au contrôle du juge (Kamto 1993:225).

L'impératif de l'unité nationale et la fonction «mobilisatrice» de la femme

L'unité nationale, avatar de la modernisation de l'État a été le terrain du clientélisme politique, dès l'instant où il y a eu glissement de la fonction instrumentale de l'État vers le parti unique ou unifié (UNC—Union nationale camerounaise— puis RDPC). L'animation est inscrite comme stratégie de développement dans ce processus de modernisation et cette mission échoit à la femme ainsi que le formule l'article 47 (nouveau) des statuts du RDPC (ex-parti unique au pouvoir): «L'organisation des femmes du parti a pour but la mobilisation des femmes camerounaises en vue de leur conscientisation et de leur participation à la poursuite et à la réalisation des objectifs du parti». Seulement et pour reprendre Diaw (1998:18), «Médiatrices dans le dispositif de patronage, elles continuent à participer à la théâtralisation du politique sans en être véritablement les initiatrices. Elles ont su mobiliser les ressources de l'espace privé telles la parenté, le voisinage, la solidarité, l'amitié pour des enjeux qu'elles n'avaient point contribué à concevoir. Il y a là une logique d'assujettissement et de subordination qui

exclut la femme du processus de délibération vecteur essentiel de l'espace politique et public».

Bayart (1985) a donc raison lorsqu'il fait remarquer que le régime du parti unique (sous Ahidjo) exigeait de l'élite sociale une adhésion sans faille à son projet d'unité nationale qu'il qualifie de «projet hégémonique», mais qu'il l'imposait avec plus de rigueur encore à la masse des «sans-importances» que constituaient les jeunes et les femmes: «Le projet hégémonique est un projet de société: il importe donc que les appareils officiels jouissent d'un quasi-monopole d'organisation de la société—aussi bien de la société civile que de la société politique—et que la population y soit intégrée. L'on en revient à ce point central: l'absence d'alternative garantit la naissance d'une classe dominante et l'édification de sa domination». Or, le système camerounais, c'est à dire celui instauré par Ahidjo était conservateur en ce qui concerne le personnel de l'État. Rien n'était fait qui aurait pu perturber gravement la bourgeoisie bureaucratique sur laquelle il avait assis le pouvoir. Issue de celle-ci, la classe dirigeante (hommes politiques et hauts fonctionnaires exerçant un pouvoir réel) était stable, ne se renouvelant que par le mouvement naturel des générations filtrées par la cooptation.

Cette classe était peu nombreuse et essentiellement masculine, représentant «des grands équilibres géopolitiques et les microdosages ethniques». Ngayap (1983) l'a estimée à 1000 membres en 1982. Ces mille Camerounais qui comprenaient entre autres préfets et gouverneurs, allaient, venaient, montaient, et descendaient, échangeaient leurs places, sans jamais sortir du cercle. Il leur arrivait d'être hors du jeu pour un moment, mais simplement en attente. Ils jouissaient d'une grande immunité (Gaillard 1989:64). L'avènement de M. Biya en 1982 ne marquera pas un coup d'arrêt au biais sexiste. L'on n'est donc pas surpris que malgré l'existence d'un ministère de la Condition féminine qui fait partie de l'actif de son régime et qui œuvre pour un mieux-être de la femme, celle-ci demeure parent pauvre dans le commandement territorial au Cameroun. En fait, dans notre pays, la gent féminine apparaît beaucoup plus comme une catégorie «sociale» et apolitique confinée au développement économique.

L'impératif du développement économique et social et l'inscription de la femme dans la catégorie «sociale» et apolitique

Au Cameroun, la situation de la femme est restée un secteur des affaires sociales, qui en 1972 était une direction du ministère de la Santé publique, devenu en 1975 un ministère avec pour mission «la mise en œuvre de la politique de prévention et d'assistance sociale de l'individu, de la famille et de la mère». Le VIe plan quinquennal (1986-1991) élaboré sous le régime du Renouveau du Président Biya ne remédiera pas à cette exclusion de la femme de la sphère de la délibération:

La femme a toujours été intégrée dans notre processus de développement. Le Ve plan a vu la création d'un ministère de la condition féminine qui est la matérialisation de la ferme volonté des pouvoirs publics de souligner et de mettre en œuvre le concept de la promotion féminine... Le VIe plan entend promouvoir mieux que les plans précédents l'intégration des femmes dans tous les secteurs de la vie nationale. «... Il s'agira de chercher à réunir toutes les conditions pour une meilleure participation des femmes au développement dans tous les secteurs de l'économie» (L'essentiel sur le VIe plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1986-1991:78-79).

D'ailleurs, il a fallu attendre le congrès de Bafoussam, en novembre - décembre 1965 pour assister à la naissance de l'organisation des femmes de l'Union nationale camerounaise (OFUC) (parti dominant à l'époque qui devait devenir le parti unique ou unifié sous le sigle de l'UNC en 1966), à la faveur du sabotage du Conseil national des femmes qui regroupait, au plan national, les associations issues de l'époque du multipartisme. Lors de la fondation de l'UNC, l'OFUC fut transformée en OFUNC, sans modification notable sur le fond. Cet organisme qualifié d'«annexe» s'était vu prescrire le rôle fonctionnel de «social». C'est ainsi que pour les dirigeants, les réunions de l'OFUC ne pouvaient «revêtir qu'un caractère exclusivement social et apolitique, le militantisme politique des membres de l'OFUC ne s'exerçant que dans le cadre des cellules, comités de base, sous-sections et sections de l'UNC». Cette délimitation stricte des activités (que conserveront les statuts de l'UNC après 1966) répondait très certainement au souci de conjurer la politisation de la gent féminine.

Il n'est donc pas étonnant que pendant longtemps, les études sur les femmes au Cameroun aient porté essentiellement l'attention des chercheurs sur le développement économique et social. L'on peut citer notamment les travaux de Nyeck (1987), ceux de Tsala Tsala (1988), de Martine Wanga (1988), de Mindzié *et al.* (1986), de Nguini Ntonga (1988), de Paul Kasséa (1987), etc. Seul s'inscrit en marge de cette littérature à la mode, Nicolas Ngadjui (1990) avec son étude sur *Les droits politiques de la femme au Cameroun* dans laquelle il nous offre des données intéressantes sur le comportement des femmes dans les instances des partis politiques, les instances municipales, parlementaires, et du Conseil économique et social. Mais le seul reproche fait à cette étude est son parti pris, lequel, fait finalement d'elle, un hymne à la gloire du Renouveau du Président Biya, au mépris d'une prise en compte des bouleversements politiques, économiques et sociaux des années 1980 qui ont poussé les régimes africains subsahariens aux portes de la démocratisation (Diouf 1995; Conac 1993). Dès lors, il ne pouvait que délibérément oublier de mentionner la non-représentation féminine dans les instances du commandement territorial.

De l'intégration de la femme dans le commandement territorial comme gage d'une bonne gouvernance au Cameroun

Depuis les indépendances, l'Afrique cherche son chemin vers le développement mais ne l'a pas encore trouvé; les processus de démocratisation initiés qui rencontrent tant de difficultés pour arriver à maturité en sont le signe. Il faudrait dire et redire que le chemin se trace en marchant. Il est indispensable de prendre des décisions et de les appliquer pour opérer les transformations attendues. Aujourd'hui, l'accès des femmes au travail en dehors du foyer, à l'exercice des fonctions et responsabilités dans la sphère politique place les débats concernant les femmes dans l'ensemble des évolutions que traverse le monde à l'aube du XXI^e siècle (Aguessy 1995:58). Seulement, le saut vers ce siècle en Afrique prend appel sur un terrain mouvant et il est nécessaire pour les dirigeants d'assainir et de stabiliser cette base. Ils ne seront d'ailleurs jugés que sur la capacité qu'ils auront montrée à moderniser l'agriculture et à restructurer l'industrie en sorte de produire plus, mieux, à moindre coût, avec plus de souplesse pour s'adapter aux marchés intérieur et extérieur. Il leur appartient aussi de gérer les ressources du sous-sol dans une perspective à long terme et, par dessus tout de créer les emplois. Aussi talentueux qu'ils soient, ces hommes n'y parviendront qu'à condition d'obtenir de leurs concitoyens un concours franc et délibéré, à condition, d'avoir abattu les murs dressés entre les gouvernants et les gouvernés que gardent la police, la censure et plus généralement le parti et l'administration (Gaillard 1989:139).

Or, la femme joue un rôle important dans l'émergence d'une autre culture, d'autres valeurs. À partir de leur rôle social, elles ont développé un certain nombre de compétences particulièrement utiles dans une perspective de management participatif. Parce qu'elles ont appris à cultiver l'harmonie dans leur vie familiale, elles se montrent généralement plus soucieuses de vaincre les difficultés relationnelles pouvant exister au sein d'une équipe de travail. On leur reconnaît volontiers des qualités d'écoute, d'ouverture aux autres et de tolérance. Les femmes recherchent aussi l'établissement des relations de solidarité avec leurs collaborateurs. Ainsi, plus enclines à la délégation des pouvoirs, l'un des outils du management participatif, cette option aura pour conséquence une amélioration de l'ambiance du travail et une convivialité de nature à réduire la dimension stressante de la vie professionnelle (Etoga Eyili 2003:292). C'est donc aux femmes qu'incombe la responsabilité de civiliser notre mondialité contemporaine (Schwartzberg 1988:330).

Exclusion de la femme dans le commandement territorial au Cameroun et crise de gouvernance en Afrique

Cette crise est due à la faillite du patriarcat public et aux difficultés actuelles de sortie de l'Afrique de l'autoritarisme et du processus de démocratisation masculine. L'on peut se demander de façon pertinente ce qu'il adviendra du développement international au moment où l'échiquier politique tant au Nord qu'au

Sud, à l'Est et à l'Ouest est en train de se réorganiser complètement. Si au niveau structurel les anciens modèles qui guidaient nos réflexions et nos actions ont pratiquement disparu et si les nouveaux modèles n'ont pas encore pris forme, la vie quotidienne des populations opprimées du globe, elle, n'a guère changé. En fait elle a plutôt empiré: guerres, famines, répression, dégradation de l'environnement font partie de l'humanité. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour percevoir que, parmi cette humanité opprimée se trouvent des groupes et des catégories de personnes qui, en raison de caractéristiques spécifiques comme l'ethnie, la religion, le sexe et l'âge, subiront de façon particulière les sévices d'une civilisation qui s'effondre. Parmi ces groupes se trouvent des hommes et des enfants qui, à leur tour et à leur propre niveau, subissent et reproduisent à la fois les schémas dominants de l'oppression dont le ton est donné par les structures et par les États (Labrecque 1994:2-3)

Par exemple, nous savons que les femmes des pays en développement travaillent plus, gagnent moins d'argent, ont de plus grandes responsabilités, sont moins alphabétisées et absorbent moins de calories par rapport à leurs poids que les hommes. Dans les pays et parmi les groupes sociaux dans lesquels il n'y a que peu de possibilités d'échapper à la pauvreté, les femmes n'en ont habituellement aucune. Dans des situations où l'ensemble de la population doit travailler pendant de longues heures afin de générer un revenu suffisant pour la satisfaction des besoins fondamentaux, les femmes doivent travailler encore plus. Non seulement elles affrontent l'obligation de contribuer aux revenus de la maisonnée mais elles sont aussi en charge de tout le travail de reproduction (ou du moins de la plus grande partie de ce travail); elles doivent notamment porter les enfants et en prendre soin, s'occuper des aînés et des malades, de la préparation des aliments, de même que d'une multitude d'autres tâches désignées sous l'étiquette de «travail des femmes» dans la plupart des parties du monde (Rathgeber 1990:16-17).

Donc, l'exclusion de la femme dans le commandement territorial au Cameroun n'est qu'un aspect de leur marginalisation dans les autres secteurs sociaux; elles sont aussi rares dans les sommets des industries, de l'éducation que dans la politique (ONU 1988, 1991). Et quand elles entreprennent une carrière politique, elles sont souvent chargées de «questions sociales» ou de la santé (Gaxie 1978:138; Okani 2003:274-275; Etoga Eyili 2003:288).

Aujourd'hui, le Cameroun compte 3 femmes dans un gouvernement de près de 40 ministres et assimilés, 10 députés sur 180, 2 femmes leaders de partis politiques sur 138,¹⁰ une femme est recteur pour 6 universités; 1 vice-recteur sur 15, 4 secrétaires générales de ministère, 1 secrétaire générale d'université, 1 est ambassadeur, 1 colonel, 3 commissaires divisionnaires, 2 maires sur 336 sans oublier le directeur de la fameuse Société nationale d'investissement (SNI), etc. Quelles que soient les raisons que l'on puisse invoquer, ces chiffres révèlent le paradoxe de la participation de la femme dans les circuits du pouvoir et du développement du pays. L'on observe comme une phallocratie qui a pour corol-

laire l'exclusion des femmes des cercles réels de l'État. Dès lors, l'on peut à la suite de Slavenka Drakulic et Julia Slazai, deux activistes de l'Europe de l'Est parler de «démocratisation masculine» et de «démocratisation à visage masculin».

S'agissant des autorités administratives qui nous concernent, leur abus de position dominante, notamment le soutien qu'elles apportent au parti au pouvoir en matière électorale au Cameroun, constitue toujours des motifs de péjoration de la fonction de commandement territorial. Par exemple un chercheur hollandais (Kees Schilder 1993:117) avait pu recenser les multiples formes de fraude opérées par les autorités administratives dans le département du Mayo-Kani au Nord-Cameroun lors de la présidentielle de 1992 au profit du parti du RDPC: «oublie» des noms des centaines de sympathisants de l'UNDP sur les registres électoraux de leur circonscription, manipulation des listes électorales, attribution de plusieurs cartes aux fidèles du RDPC etc. Ce qui avait empêché les jeunes ayant atteint l'âge électoral de voter.

Les municipales du 21 janvier 1996, de par la marge de manœuvre dont avait pu disposer l'administration territoriale pour disqualifier et rejeter avant et après le scrutin les listes des partis de l'opposition, constituent également une reculade dans la pratique démocratique. De fait, le parti du RDPC était seul en lice dans 50 communes sans listes concurrentes. Bien que ces élections aient été remportées à Yaoundé II et Yaoundé VI par le SDF (Social Democratic Front), l'administration avait pu opérer un «hold-up électoral» en disqualifiant ce parti au profit du RDPC. De même, les sous-préfets avaient joué à cache-cache avec les cartes électorales; les listes électorales et les bureaux de vote n'ayant été affichés nulle part comme l'exige la loi. Par ailleurs, aucune liste du parti au pouvoir n'a pu être prise en défaut, même si elle a été déposée en retard. Les autorités administratives étaient allées même jusqu'à refuser de signer des documents importants rendant ainsi certains dossiers de l'opposition incomplets (Mouiche 1996).¹¹

On a cru qu'après 30 ans d'indépendance, les mentalités auraient changé et que l'échec des systèmes politiques reposant sur le monopartisme apporterait des solutions adéquates. On est loin du résultat attendu. Certains analystes sont convaincus que l'échec des politiques de développement est dû à un manque d'institutionnalisation des systèmes politiques, engendrant des maux tels que le patrimonialisme, le clientélisme ou le népotisme, etc. Les tendances à la patrimonialisation du pouvoir transparaissent dans un grand nombre d'États modernes en Afrique depuis les indépendances. Ce dysfonctionnement politique du rôle de l'État et sa finalisation fait apparaître de profondes contradictions entre les modalités rationnelles de l'exercice du pouvoir et les sollicitations de la société, à cause de l'apparition de nombreuses variantes du clientélisme, de la corruption et même de la criminalisation qui ne sont pas seulement dues à une interprétation tendancieuse de l'héritage colonial mais aussi à une permanence des comportements qu'on qualifierait de «traditionnels» (Esoavelomandroso et

Feltz 1995:7-8). Même au niveau des partis politiques, ceux-ci sont organisés de telle manière qu'une femme «normale» ne peut y occuper longtemps de hautes responsabilités; les réunions se terminent à des heures où il est socialement et culturellement indécent d'être dehors pour une femme. Il faut à la limite renoncer à une partie de sa féminité pour assurer des responsabilités politiques (Touré 1998:59).

Ainsi, conçu au moment des indépendances comme une machine efficace pour stimuler la croissance économique, l'État africain apparaît aujourd'hui monstrueux et parasitaire. À travers l'abondante littérature disponible sur la question, se dégage une image négative des classes dirigeantes issues des indépendances. Ces constats et accusations mettent en cause non seulement la centralité de l'État dans les développements passés, mais aussi ses rapports avec la société. D'ailleurs, le nationalisme économique d'État a cessé d'être l'espace démonstratif de la légitimité des élites politiques, cédant la place à un néolibéralisme, qui permet aux classes dirigeantes de négocier de nouveaux mécanismes d'aide et de détournement face à l'effondrement de ressources naturelles. Pourtant, beaucoup de recettes ont été utilisées: parti unique, multipartisme, planification économique, libéralisme, etc. Le résultat obtenu peut s'énoncer de manière simple: le décollage économique à l'horizon d'une génération ou de deux au maximum, promis au moment de l'indépendance s'est transformé, après trois décennies, en banqueroute économique et financière, autoritarisme politique et misère sociale. Parallèlement, le vocabulaire nationaliste des élites dirigeantes de la première génération a volé en éclats pour céder la place à de nouveaux discours élaborés ailleurs: ajustements structurels, vérité des prix, rééchelonnement de la dette, réduction de la masse salariale et des dépenses sociales. Ce renversement de perspectives s'accompagne de la promotion d'un personnel politique qui revendique sa légitimité essentiellement par rapport à ses liens avec les institutions financières internationales et dont la priorité semble être le traitement des équilibres externes des économies africaines (Diouf 1995:189-141).

Cette nouvelle conjoncture économique a provoqué, selon plusieurs observateurs, l'entrée fracassante sur la scène politique et économique africaine de nouveaux acteurs, exclus du jeu politique pendant au moins trois décennies: les jeunes et surtout les femmes qui réinventent, en marge de la scène politique ou au cœur des dispositifs partisans, des affiliations contraires au sectarisme des organisations ethno-religieuses des élites politiques, afin de recréer un tissu social solidaire face aux logiques de fragmentation. Les femmes tout comme les jeunes, du fait même de leur exclusion durant la période nationaliste, élaborent désormais des activités communautaires construites sur des dynamiques d'inclusion, de contrôle et de responsabilité qui jurent avec les idiomes et du nationalisme et des nouveaux discours sur la gouvernance et la démocratie. Cette lame de fond, qui a poussé tous les pays d'Afrique noire à des changements politiques, devrait déboucher sur l'instauration d'un mieux-être pour les classes moyennes

paupérisées et les couches sociales les plus défavorisées. Pourtant, les faits sont là pour amener à douter de l'avenir de ce processus de démocratisation (Mouiche 1996; Diouf 1997:140; Esoavelomanrono et Feltz 1995:7). Apparaissent donc ainsi comme étroitement liées aux exigences inhérentes à la perspective d'un développement durable et profitable pour nos populations, celle de la démocratie elle-même; celle-ci s'inscrit au cœur des mutations en cours comme la grande question de notre époque, comme une tendance à la fois universelle et irréversible de l'évolution des sociétés contemporaines. Pour l'Afrique elle-même, dont le retard est imputable pour une bonne part aux modes de gestions inefficaces et antidémocratiques qu'elle a endurés de longues années durant, elle constitue assurément une opportunité historique exceptionnelle à saisir pour se reprendre en charge avec vigueur et esprit de responsabilité et pour réamorcer une dynamique nouvelle et se mettre à l'heure et au rythme de notre temps (Guèye 1996:17; Lopes 1996; Keller 1996; Mouiche 1996).

De l'inextricable liaison entre bonne gouvernance et intégration de la femme dans le commandement territorial au Cameroun

Malgré cette lecture qui paraît sombre du processus de démocratisation en Afrique, force est de reconnaître avec Valentine Moghadam (1994:115-133, Mama 1995:40) l'évolution rapide et profonde des rôles des femmes au XXe siècle sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont le recours accru à la main-d'œuvre féminine dans les économies nationales, d'abord en URSS, puis après la Seconde Guerre mondiale dans toute l'Europe, en Amérique du Nord et dans les pays en développement, les efforts déployés par les organismes internationaux, notamment par l'ONU et ses institutions spécialisées pour mieux faire connaître la part prise par les femmes dans le développement national et améliorer leur situation juridique, les activités menées par les mouvements et les chercheurs féministes dans de nombreux pays et les progrès remarquables réalisés par les femmes dans les pays nordiques, spécialement en Finlande, en Norvège et en Suède, pays où la part des femmes dans la main-d'œuvre et leur participation au fonctionnement des institutions politiques ne sont guère moins importantes que celles des hommes (Skejeie 1991).

L'effet cumulatif et combiné de cette évolution a été un dépassement de la dichotomie du public/privé, une prise de conscience croissante de par le monde du rôle joué par la femme en tant que travailleuse et citoyenne, acteur économique et politique, agent du développement. Plus précisément au Cameroun, l'on assiste depuis l'avènement du régime Biya en 1982 à un accroissement du rôle de la femme dans la société camerounaise. D'abord avec la création en 1984 d'un ministère de la Condition féminine chargé de «promouvoir les mœurs destinées à faire respecter les droits de la femme camerounaise dans la société, à faire cesser toute discrimination à son égard et à accroître les garanties d'égalité dans le domaine politique, économique, social et culturel».¹² Ensuite, l'impulsion donnée à la condition de la femme au IIe congrès ordinaire du RDPC des 17, 18

et 19 décembre 1996 à l'issue duquel les organisations des femmes et les jeunes du parti (OFRDPC et OJRDPC) sont passées du statut d'organismes «annexes» à celui d'organismes «spécialisés», l'OFRDPC étant dorénavant «chargée d'assurer leur entière intégration dans tous les domaines de la vie nationale. À cet effet, elle conçoit et met en œuvre des programmes à caractère économique, social, culturel et politique». Il n'est pas inutile de mentionner que ce congrès a fixé à 30% le quota de représentation des femmes dans les différentes institutions de l'État.

Par ailleurs, au cours des trois décennies, des progrès remarquables ont été réalisés au Cameroun en matière de scolarisation des femmes à tous les niveaux du système éducatif et, de manière plus spécifique, en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur où elles constituaient environ 36% de l'effectif total des étudiants des six universités d'État au cours de l'année académique 2000-2001. Pour ce qui est des grandes écoles, l'exemple particulier de l'ENAM (École nationale d'administration et de magistrature) mérite d'être retenu. Il s'agit d'une des filières permettant d'accéder aux grands corps de l'État et l'une des voies royales vers la nomination aux postes de responsabilité au nombre desquels le commandement territorial. Au cours de l'année 1999-2000, les femmes constituaient 26,02% de la filière Administration générale où se recrutent les autorités administratives (Etoga Eyili 2003:290).

La mobilisation politique des femmes est également l'un des indicateurs les plus significatifs de l'évolution de la condition féminine. Cette mobilisation sera d'autant plus significative qu'elle se traduira par une augmentation de la représentation féminine dans les organes politiques officiels. Seule l'introduction de dispositions contraignantes et décisives peut contrarier les lois générales de nomination dans le commandement territorial au Cameroun. En introduisant par exemple des règles implicites ou explicites comme le quota minimal de représentation féminine adoptée pour le congrès du RDPC de 1996 ou la préférence donnée en France par le parti communiste aux cadres d'origine ouvrière ou populaire lors des promotions internes (Gaxie 1980:6), l'État camerounais peut enrayer le prisme phallocratique qui sous-tend le commandement territorial dans notre pays. D'où le rôle capital qui échoit à notre État dans la formation des politiques sociales, des stratégies de développement et des lois qui déterminent les perspectives ouvertes aux femmes.¹³ Il ressort d'études pertinentes que plus que le secteur privé, le secteur public fait une plus large place aux femmes en leur offrant un travail non manuel, la sécurité de l'emploi, des avantages sociaux et de plus grandes possibilités d'avancement.

D'ailleurs, dans notre pays c'est moins les textes que leur application qui fait défaut (voir Mebada 2003:303). Cela a d'ailleurs été reconnu en 1994 dans le rapport de l'atelier sous-régional de sensibilisation en vue de la Conférence sur les femmes de Beijing (1995) dans lesquels l'évaluation au niveau du Cameroun figurent les propos qui suivent:

Lois et législation: les textes sont positifs, c'est l'application concrète qui fait problème.

Une prise de conscience: les femmes ne sont pas encore entièrement associées à la prise des décisions.

Le bilan de la situation des femmes en Afrique centrale concernant l'intégration dans le partage du pouvoir et dans la prise des décisions est encore insuffisante. C'est ainsi que l'on note la faible représentativité des femmes au niveau des hautes fonctions politiques, économiques et administratives notamment celles dites de souveraineté et de commandement.

Sous l'impulsion du ministère de la Condition féminine, une instruction du Premier ministre relative à la «participation de la femme à la prise de décision» adressée aux ministres d'État, ministres et ministres délégués est en chantier et pourrait révolutionner la physionomie de l'administration camerounaise, si elle est appliquée. En voici les grandes lignes:

Il m'a été donné de constater que la participation des femmes aux processus de décision reste faible malgré la volonté maintes fois affirmées par son excellence Paul Biya, Président de la République, pour assurer une bonne représentativité des femmes dans les structures de prise de décisions.

Par ailleurs, dans son discours de politique générale au 2e Congrès ordinaire du RDPC, le président national a assuré les femmes d'une meilleure représentativité dans les instances de prise de décision à hauteur de 30%. Ainsi, dans son discours-programme prononcé à Maroua le 02 Octobre 1997, il a promis entre autres de faire en sorte que les femmes soient représentées dans toutes les instances dirigeantes du pays.

En outre, je me suis engagé lors du «Séminaire de validation du plan d'action national de l'intégration de la femme au développement» à assurer la mise en œuvre des différentes recommandations dont celle relative à l'accès des femmes à des postes de responsabilité.

Pour permettre au Président de la République et au gouvernement d'honorer leurs engagements sur les plans international et national, je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour attribuer au moins 30% de postes de responsabilité aux femmes lors de toutes les prochaines nominations.

Conclusion

La promotion de la gent féminine dans le commandement territorial au Cameroun dépend avant tout de la volonté étatique, l'évolution de la condition féminine étant devenue une lapalissade dans notre pays. Pour ce faire, il convient de réaffirmer le principe de l'égalité des chances à l'accès à ce métier. Dès l'entrée dans les différents corps de l'État, seules les capacités réelles et l'expertise doivent être le point décisif, abstraction faite de toute référence au sexe. Les femmes doivent en outre s'affirmer comme candidates sérieuses et sans complexes

pour un accès massif aux fonctions dirigeantes (Etoga Eyili 2003:299). Pour toutes ces raisons, l'État et la société civile en Afrique doivent être considérés non pas comme des forces diamétralement opposées, mais davantage dans leurs rapports dialectiques à condition qu'il existe une conscience politique féminine, que les structures associatives féminines soient plus combattives et plus intégratives, l'ensemble du monde féminin étant confronté aux mêmes problèmes. Nous ne partageons pas l'extrémisme, voire l'utopie de Konaré (1991:29-30) qui va jusqu'à prôner «des grèves étendues jusqu'aux ménages», en cas d'insatisfaction des exigences des femmes. C'est un fait, une telle attitude ne peut susciter que des répercussions dommageables pour la femme, les hommes détenant l'essentiel du pouvoir et de l'autorité dans la société.

Le cas de Bibi Titi, une activiste tanzanienne dont parle Ruth Meena (1992:2-3) en est révélateur. En effet, elle fut l'une des rares femmes à être élues au sein du mouvement nationaliste tanzanien. Portée au zénith à cause du potentiel de mobilisation humain dont elle jouissait, elle commit l'erreur cardinale de déclarer une guerre ouverte aux pratiques antidémocratiques du parti nationaliste tanzanien duquel elle se résigna même à démissionner. Cette bravoure mit fin à sa carrière politique et, comble de malheur, son nom et son rôle furent gommés du fronton de l'histoire de son pays. Pour reprendre Kirkpatrick (1974:243-244), à propos de la femme politique américaine, propos que l'on peut transposer dans notre contexte d'étude, «pour servir dans la vie publique, les femmes doivent abandonner leurs enfants et leurs maris, elles doivent passer une partie de leur vie dans la capitale des États-Unis et une autre dans les propagandes politiques; elles courent le risque de l'échec électoral et éprouvent l'obligation d'en sortir victorieuses; elles se veulent de bons législateurs, convaincantes, discrètes et opiniâtres. Ce genre de femmes ont besoin d'hommes disposés à les comprendre, et à voter pour elles. Pour assurer de fait l'égalité politique entre les deux sexes, qui amènera la femme à occuper les mêmes postes aux mêmes niveaux que l'homme, une révolution sociale et culturelle est nécessaire».

Notes

- 1 - Notre pays compte en effet 389 unités administratives dont 10 provinces, 58 départements, 268 arrondissements et 53 districts. Avec la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996, la province, unité administrative déconcentrée, va disparaître au profit de la région, collectivité décentralisée, une fois que cette révision sera appliquée; le gouverneur deviendra le délégué de région.
- 2 - S'agissant des domaines d'exclusion dans l'administration camerounaise, cet auteur distingue l'exclusion relative de l'exclusion absolue. Dans le premier cas de figure, l'État procède par un léger saupoudrage caractérisé par une nomination exceptionnelle qui conserve au poste ou à la branche d'activité sa nature originelle de chasse-gardée masculine. Cette tactique est de mise dans la diplomatie camerounaise où, à peine, une femme est ambassadeur. Dans la deuxième hypothèse, c'est-à-dire ici le commandement territorial, aucune apparence ou manœuvre ne vient semer le doute

et créer une ambiguïté inutile dans le temps ou dans l'espace quant au sexe du métier en question.

- 3 - Pour expliquer cette division «universelle» du travail, les tenants du biologisme ont recours au dimorphisme sexuel caractéristique de l'*Homo Sapiens*. Les différences physiques le plus souvent citées sont que les hommes sont plus grands et plus forts que les femmes; que l'anatomie adaptée à la grossesse empêche les femmes de courir aussi vite que les hommes; que les hormones mâles incitent au comportement agressif. Le rythme hormonal menstruel entraîne des variations dans l'acuité de la perception, dans la coordination musculaire et dans la capacité de concentration intellectuelle. En outre, la grossesse, la naissance et l'allaitement, joints à la longue période d'incapacité des nourissons et d'immaturité des jeunes humains expliquent que les femmes soient absorbées par les enfants et qu'elles prennent moins de part aux affaires publiques, notamment la guerre et la politique. D'où on en conclut aisément que les femmes sont automatiquement et nécessairement exclues du pouvoir social public (Friedl 1978:25; Randall 1982:16-20).
4. L'on note un développement parallèle en Afrique. Par exemple, Adame Ba Konaré observe que la femme a joué un rôle politique important dans l'histoire (précoloniale) du Mali; mais qu'avec l'émergence d'États de type guerrier dont le modèle le plus perfectionné fut élaboré au début du XVIIIe siècle par les Bamanan de Ségou, la société malienne tombe dans la misogynie. Une nouvelle idéologie se crée, qui consacre la subordination de la femme à l'homme. *A posteriori*, l'on corrige le rôle joué par la femme dans le passé pour l'adapter à la nouvelle situation. Même les femmes qui ont tenu une place importante ne l'auront tenue que par rapport aux hommes (époux ou enfants) (Ba Konaré 1991:1-2).
5. Marvick et Nixon qualifient cela de *famille politisée* (politicised family). Ici, la tradition du pouvoir et du service public fait partie du quotidien et l'enfant est toujours porté à l'activisme politique, à l'acquisition des connaissances et des informations politiques. Les discussions politiques sont fréquentes et ce conditionnement est indispensable pour créer des activités politiques deux sexes (Currel 1974:164-166).
6. Le concept anglo-saxon d'«équivalent mâle» *Male equivalence* est plus convenable (Currel 1974:167 et SS).
7. Sa compatriote Amina Mama qualifie cette pratique de «fémocratie»: *Feminism, or Femocracy? State Feminism and Democratization*», in *Africa Development*, vol. XX, n°1, 1995, 37-58.
8. Mais il serait d'ailleurs excessif d'assimiler la femme à une prisonnière. Une littérature coloniale s'est montrée trop souvent partielle dans ses analyses, isolant les faits de leur contexte, s'arrêtant aux aspects les plus spectaculaires et les plus choquants aussi de cette condition féminine: les mariages précoces, les marques de soumission que les femmes doivent témoigner en public aux hommes, les corrections corporelles recommandées vis-à-vis des épouses «têtues» (mais dont les sociétés africaines n'ont nullement l'apanage), les traitements humiliants réservés aux veuves toujours soupçonnées de responsabilité dans le décès de leur mari, les mutilations sexuelles (clitoridectomie, infibulation) (Barbier 1993).

9. Partis sans envergure, qui ne se sont même pas présentés aux élections municipales du 21 janvier 1996 et de 2002.
10. L'autre volet important du pouvoir des autorités administratives demeure celui exercé en matière électorale. En effet, aux termes de la loi n°91 / 020 du 16 décembre 1991 fixant les conditions de l'élection des députés à l'Assemblée nationale, texte dont certaines dispositions sont applicables aux élections municipales, les listes électorales sont établies par les autorités administratives, en collaboration étroite avec les représentants des partis politiques légalisés présents sur leur territoire de commandement (article 20). De même, il est créé dans chaque commune arrondissement ou district, une commission chargée de la révision des listes électorales qui comprend un représentant de l'administration désigné par le préfet et qui en est le président, et, lorsque l'étendue ou le chiffre de la population le justifie, le préfet peut créer plusieurs commissions de révision des listes électorales (article 23). Il désigne également le président de la commission en charge du contrôle, de l'établissement et de la distribution des cartes électorales (article 30), le président de la commission locale de vote (article 31) et trois représentants de l'administration dans la commission de supervision dont la mission est de veiller à la régularité, à l'impartialité et à l'objectivité des élections (article 40). En outre, à la fin du scrutin, l'ouverture de l'urne, le dépouillement et le recensement des votes se font en présence du sous préfet ou de son représentant et des membres de la commission locale du vote (article 106). Et lorsque les résultats du scrutin sont consignés au procès-verbal, celui-ci est signé par tous les membres et remis à ce dernier (article 112).
- 11- La quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing 1995) est un autre pas important dans la recherche par les Nations-Unies, de l'égalité pour les femmes en l'an 2000. Dans la plate-forme d'action adressée à cette conférence, «l'inégalité entre l'homme et la femme dans l'exercice du pouvoir et dans les processus décisionnels» qui fut d'ailleurs dénoncée dans presque tous les panels et ateliers et par toutes les délégations, figure en première ligne (World Alliance of YMCAS Délégation Report).
Au Cameroun, l'Association camerounaise des femmes juristes (ACAFEJ) se bat pour les droits de la femme en général et leurs droits politiques en particulier. Elle est souvent assez active en période électorale dans le but de susciter chez les femmes un intérêt certain pour la conquête des espaces politiques qui leur sont aujourd'hui interdits.
- 12 - Même au Nigeria où les femmes ont été longtemps dominées pour ne pas dire complètement inexistantes sur les scènes politiques du pays, elles se sont mises au début de la décennie 1990 non seulement à briguer d'importantes positions de pouvoir, mais à enregistrer d'indéniables succès qui attirèrent l'attention. Plus manifestement que jamais en 1990, nombre d'entre elles avaient pu obtenir tantôt par voie d'élection, tantôt par nomination de très hauts postes de responsabilité au sein des partis, à la tête des États fédérés, des gouvernements locaux, des commissions (Daloz 1991:126-131). L'on peut seulement regretter que cet élan ait été brisé par le régime Abacha.

Au Mali, pour la première en 1991, une femme, Madame Sy Kakiatou, a été nommée gouverneur (Ba Konaré 1991:22).

Références

- Aguessy, D., 1995, «Femmes et démocratie», in *Démocraties Africaines* n°1, 58-60.
- Barbier J.C., (dir), 1993, *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, ORSTOM/Karthala.
- Bayart, J.F., 1985, *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2e édition.
- Bernard, J., 1974, *Women and the Public Interest. An Essay on Policy and Protest*, Chicago, Aldine Publishing Company, fourth printing.
- Bienen, H., 1974, *Kenya: The Politics of Participation and Control*, Princeton, Princeton University Press.
- Bollinger D., Hofstede G., 1987, *Les différences culturelles dans le management*, Paris, les éditions de l'organisation.
- Ba Konaré, A., 1991, *Rôle et image de la femme dans l'histoire politique du Mali (1960-1991). Perspectives pour une meilleure participation de la femme au processus démocratique*, CODESRIA Workshop on Gender Analysis in Africa social science, Dakar 16-21 septembre.
- Barret M. & Philipps A., 1992, *Destabilizing Theory. Contemporary Feminist Debates*, Cambridge, Polity Press.
- Boudoux C. & Zaidman C. (dir.), 1992, *Égalité entre les sexes. Mixité et démocratie*, Paris, L'Harmattan.
- Callaway B., & Creevy L., 1984, *The Heritage of Islam. Women, Religion and Politics in West Africa*, Boulder & London, Rienner Publishers.
- Charlton, M. S.E., 1989, «Female Welfare and Political Exclusion in Western European States» in M. Charlton S.E., Everett J., Staudt K. (editors), *Women, the State and Development*, Albany, New York: State University of New York Press.
- Charlton, M. S.E., Everett J. & Staudt K.A. (editors), 1989, *Women, the State, and Development*, Albany, New York: State University of New York Press.
- Conac, G. (dir), 1979, *Les institutions administratives des États francophones d'Afrique noire*, Paris, Économica.
- Currell, M.E., 1974, *Political Woman*, Croom Helm, London, Rowman & Littlefield, New Jersey.
- Daloz, J.P., 1991, «L'émergence des femmes politiques au Nigéria», in *Politique Africaine* n°42, pp. 126-131.
- Debbasch, Ch., 1989, *Science administrative*, Paris, Dalloz, 1989, 5e édition.
- Diaw A. & Touré A., 1998, *Femmes, éthique et politique*, Dakar, Fondation Fridrich Ebert, Av.
- Diouf, M., 1995, *Libéralisation politique ou transition démocratique, perspectives africaines*, Dakar, CODESRIA, 8e Assemblée générale, 26 juin-2 juillet.
- Duverger, M., 1995, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO.
- Etoga Eyili, S.B., 2003, «Pour une implication accrue des femmes dans l'administration publique camerounaise», in Amama B. (dir), *20 Propos sur l'administration camerounaise*,

- Yaoundé, MINFORPA, 287-301.
- Edzodzinan, Tsikata, 1991, *Conceptualising the Postcolonial State: The Experience of Gender Analysis*, paper presented at the CODESRIA Workshop on Gender Analysis and African Social Sciences, Dakar, sept 16-21.
- Efoua Zengue, R., 2003, «Intégration de la femme dans l'administration publique : action politique et stratégies endogènes», in Amama B. (dir), *20 Propos sur l'administration camerounaise*, Yaoundé, MINFORPA, 253-265.
- Esoavelomandroso M. et Feltz G. (dir), 1995, *Démocratie et développement: mirage ou espoir raisonnable?* Paris, Karthala.
- Friedl, E., 1978, «La prééminence masculine est-elle inévitable?», in Mendras H., *Éléments de sociologie*, Textes, Paris A Colin, 23-44.
- Gaillard, Ph., 1989, *Le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, t2.
- Gaxie, D., 1978, *Le cens caché*, Paris, Seuil.
- Habomugisha, P., 1998, *Political Empowerment of Women in the Contemporary Uganda: Implication of the National Resistance Movement (NRM) Government*, paper presented at CODESRIA 9th General Assembly, Dakar, December 14-18.
- Hirschmann, D., 1991, «Woman and Political Participation in Africa: Brooding the Scope of Research», in *Word Development*, vol. 19, n°12.
- Imam A., Mama A. & Sow F. (edited by), 1997, *Engendering African Social sciences*, Dakar, CODESRIA.
- Jones K.B. & Jónasdóttir A.G. (edited by), 1988, *The Political Interest of Gender. Developing Theory and Research with a Feminist Face*, London.
- Kasséa P., 1987, «Autonomie féminine selon les milieux naturels et culturels: cas des Bamiléké et des Beti au Cameroun», thèse sociologie, Paris VII, CNRS.
- Kirkpatrick, J.J., 1974, *Political Woman*, New York, Center for the American Woman and Politics, the Eagleton Institute of Politics, Rutgers University, Library of Congress Catalog.
- Labrecque, M.F. (dir), 1994, *L'égalité devant soi. Sexes, rapports sociaux et développement international*, Ottawa, Dakar.
- Mama, A., 1995, «Feminism or Femocracy? State Feminism and Democratization in Nigeria», in *Africa Development*, vol. XX, n°1.
- Meena, R., 1992, *Incorporation of Gender Analysis in the Discipline of Political Science*, Dakar, CODESRIA.
- Mies, M., 1979, *Towards a Methodology of Women's Studies*, Institute of Social Studies, n° 77, November.
- Mindzie Mbarga A., Njock Nje Y., Bisseck P., 1986, *L'Institution maison de la femme: perspective d'une action de redynamisation*, Yaoundé, ministère de la Condition féminine.
- Moghadam, V., 1994, «Les femmes dans la société», in *Revue internationale des sciences sociales*, Paris, UNESCO/erès.
- Moller Okin, S., 1979, *Women in Political Thought*, New Jersey, Princeton University Press.
- Mouiche I., «Mutations socio-politiques et replis identitaires en Afrique: le cas du Cameroun» in *Revue africaine de Science Politique*, vol. 1, n°2, décembre.
- Mueller, C.M., (edited by), 1988, *The Politics of the Gender Gap. The Social Construction of Political Influence*, Newbury Park, Sage Publications.
- Ngadjui, N., *Les droits politiques de la femme au Cameroun*, Yaoundé, édition Zaye, 1990.

- Nguini Ntonga, J., 1988, *Tontines et promotion de la femme camerounaise*, Yaoundé, Institut national de la jeunesse et des sports.
- Nyeck, P., 1987, *Le rôle de la femme dans l'économie camerounaise*, thèse de doctorat de 3e cycle en sociologie, Université René Descartes, Paris V, Sorbonne.
- Nzomo, M., 1987, «Women, Democracy and Development» in Oyugi (W.O) & Gitonga (A), *Democratic Theory and Practice in Africa*, Nairobi, Heinemann Kenya LTD.
- Okani, R-C, 2003, «Le 'deuxième sexe' dans l'administration camerounaise» in A. mama (B) (dir), 20 Propos sur l'administration camerounaise, Yaoundé, MINFORPA, 267-286.
- Okela, Ph., 1998, «Nigeria: Le syndrome de la «première dame» ou la corruption administrative au féminin» in *Bulletin du CODESRIA* n°3/4/1998.
- Tsala Tsala, J.P., 1988, *La femme beti entre tradition et modernité*, thèse de doctorat ès lettres et sciences humaines, Université Louis-Pasteur, Strasbourg.
- Wanga, M., 1988, *Projet des femmes au crédit Cameroun*, Yaoundé, Ministère des affaires Sociales et de la condition féminine.